



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Affiché en Mairie le 29/03/2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mars 2021

*Seuls des extraits des délibérations sont affichés.
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. COQUIO Patrick, Mme CLOSSAIS Soazig, M. AUBERT Philippe, M. THIBAUT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, M. HERVÉ Sandy, Mme PINARD GONY Axelle, Mme BRYON Jocelyne, M. SIMÉON Franck, Mme BOISSEL Edith, M. PINSEMBERT Jean, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

Procurations:

Mme BONENFANT Nathalie a donné pouvoir à Mme BRYON Jocelyne

M. AUBERT Philippe a été élu **SECRETARE**

Délibérations prises par le conseil

N°6/2021

Approbation des comptes de gestion 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que les comptes de gestion 2020 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2020 du budget principal de la commune, du budget assainissement, et du budget du lotissement l'Orée d'Armor

Adopté à l'unanimité.

N°7/2021

Adoption des comptes administratifs 2020

BUDGET PRINCIPAL	fonctionnement	investissement
dépenses	450.806,13 €	116.472,49 €
recettes	537.770,48 €	114.353,00 €
résultat comptable 2020	86.964,35 €	-2.119,49 €
report résultat N-1	33.063,84 €	16.821,02 €
résultat de clôture 2020	120.028,19 €	14.701,53 €
résultat global de clôture 2020	134.729,72 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT	fonctionnement	investissement
dépenses	43.532,60 €	43.943,83 €
recettes	60.648,46 €	32.961,98 €
résultat comptable 2020	17.115,86 €	-10.981,85 €
report N-1	92.030,87 €	-3.699,48 €
résultat de clôture 2020	109.146,73 €	-14.681,33 €
résultat global de clôture 2020	94.465,40 €	

BUDGET LOTISSEMENT	fonctionnement	investissement
dépenses	28.040,36 €	- €
recettes	45.175,00 €	- €
résultat comptable 2020	17.134,64 €	
report N-1	-17.134,64 €	
résultat de clôture 2020	- €	
résultat global de clôture 2020	- €	

Mme le Maire, ordonnateur, se retire de la séance.

Elle désigne M. Jean-Pierre MOREL pour présider la séance et faire voter les comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2020 avec les résultats présentés dans les tableaux ci-dessus du budget principal de la commune, du budget assainissement, et du budget du lotissement l'Orée d'Armor Adopté à l'unanimité.

N°8/2021
Affectation des résultats 2020

BUDGET PRINCIPAL :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement positif reporté		14 701,53 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement)		14 396,96 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		105 631,23 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	14 681,33 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Recettes d'investissement)		14 681,33 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		94 465,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'année 2020 comme présenté dans le tableau ci-dessus Adopté à l'unanimité.

N°9/2021
Taux d'imposition 2021

Taxes locales	Taux votés en 2020	Taux 2021
TH : Taxe d'Habitation	15,63%	
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	18,27%	38,55%
TFPNB : Taxe foncières sur les Propriétés Non Bâties	47,75%	48,05%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** une augmentation de + 1% des taux d'imposition pour l'année 2021
- **VOTE** les taux d'imposition pour 2021 conformément au tableau ci-dessus

Adopté à la majorité avec 2 abstentions (Mmes BRYON et BONENFANT)

N°10/2021
Subventions aux associations 2021

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de versement de subvention aux associations au titre de l'année 2021 comme suit :

	Montants alloués en 2020	Propositions pour 2021
Associations extérieures		
comice agricole (0,40€/habitant)	322,40 €	320,40 €
office des sports (1€/habitant)	806,00 €	801,00 €
ass. Familale rurale du canton de Tinténiac (ADMR)	100,00 €	100,00 €
ass. Prévention routière SAINT GREGOIRE	30,00 €	30,00 €
sous total	1.258,40 €	1.251,40 €
Associations plesderoises		
ACCA	150,00 €	150,00 €
ACCA : subv pour destructions de nuisibles	150,00 €	150,00 €
Anciens combattants	150,00 €	150,00 €
Club de l'Amitié	150,00 €	150,00 €
Comité de jumelage Plesder/Ahorn	150,00 €	150,00 €
Jumelage : reversement subvention CCBR	305,00 €	- €
Relais des villages	150,00 €	150,00 €
Foyer des jeunes	150,00 €	150,00 €
APE	150,00 €	150,00 €
Gym d'entretien plesderoise	150,00 €	150,00 €
Théâtre "tous en scène"	150,00 €	150,00 €
Cercle sportif Plesder/Tréverien/Pleugueneuc	150,00 €	150,00 €
Rêves de bambins	150,00 €	150,00 €
Citrouilles & co	150,00 €	150,00 €
sous total	2.255,00 €	1.950,00 €
TOTAL	3.513 €	3.201 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à verser les subventions aux associations comme présenté dans le tableau
- **PRECISE** que le versement de la subvention allouée n'interviendra qu'après réception d'une demande dans les délais fixés

Adopté à l'unanimité.

N°11/2021
Budget primitif 2021 - BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	624 921,15 €	340 713,19 €	965 634,34 €
Recettes	624 921,15 €	340 713,19 €	965 634,34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du BUDGET PRINCIPAL de la commune tel que présenté dans le tableau ci-dessus et conformément à la maquette budgétaire

Adopté à l'unanimité.

N°12/2021
Budget primitif 2021 - ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	150 465,40 €	94 441,73 €	244 907,13 €
Recettes	150 465,40 €	94 441,73 €	244 907,13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 ASSAINISSEMENT de la commune tel que présenté conformément au tableau ci-dessus et à la maquette budgétaire

Adopté à l'unanimité.

N°13/2021
**Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) -
rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
Raccordement au gaz naturel de la cantine scolaire**

Mme le Maire expose le projet de raccordement au gaz naturel de la cantine scolaire.

Elle explique que le projet vise à mieux maîtriser les dépenses d'énergie de ce bâtiment et baisser le coût des consommations. Elle ajoute que le conseiller en énergie partagée à la communauté de communes a estimé des économies sur le coût de l'énergie payé par la commune de l'ordre de 4000€/an.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Objet	fournisseur	coût HT	Objet	Montant	%
Travaux d'électricité pour raccordement	SARCIAUX	4.687,75 €	Etat - DSIL	5.578,45 €	80%
adapatation chaudière	BUAN	339,60 €	Autofinancement	1.394,61 €	20%
remplacement des injecteurs (four, friteuse, sauteuse)	KERFROID	782,71 €			
Tranchée et terrassement pour passage tuyau gaz	SARL DELAROCHEUALION	713,00 €			
mission de contrôle du raccordement	SOCOTEC	450,00 €			
déterrement de la cuve et processus de traitement et d'inertage du gaz restant	PRIMAGAZ	gratuit			
TOTAL		6.973,06 €	TOTAL	6.973,06 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération de raccordement au gaz naturel de la cantine scolaire,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DSIL pour cette opération,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

N°14/2021

Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - Aménagements de sécurité dans le centre-bourg - tranche 1

Mme le Maire expose le projet de réaménagement du centre-bourg composé de 2 tranches :

- la 1ère tranche comprenant des aménagements de sécurité et la création de liaisons douces sur la rue Félicité de Lamennais,
- la seconde tranche comprenant la création d'un giratoire sur la place de l'Erable pour faciliter et sécuriser la circulation des cars scolaires,

Le plan de financement prévisionnel de la tranche 1 de l'opération est le suivant :

Estimation dépenses			Estimation recettes			
Objet	HT	TTC	Organisme	Intitulé	Montant	%
maitrise d'oeuvre	12.970,00 €	15.564,00 €	Etat	DETR (base 40% du montant HT subventionnable)	62.773,40 €	30%
frais études connexes (plan topo, CSPS,...)	4.166,67 €	5.000,00 €	Département	tapis d'enrobé route déptale (10€ du m ²)	27.500,00 €	13%
travaux (estimatif phase esquisse du 26/01/2021)	189.283,50 €	227.140,20 €	Département	amendes de police	21.200,00 €	10%
			CCBR	fonds d'aide aux petites communes	32.232,56 €	16%
			autofinancement		62.714,21 €	30%
TOTAL	206.420,17 €	247.704,20 €	TOTAL		206.420,17 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération de réaménagement du centre-bourg - aménagements de sécurité rue Félicité de Lamennais (tranche 1),
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR pour ce projet dans le cadre du programme 3/A – ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ - Travaux d'aménagement de sécurité en centre-bourg,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

N°15/2021

Sollicitation de la Communauté de communes Bretagne romantique pour une modification simplifiée du PLU de la commune de PLESDER

Madame le maire expose qu'il convient d'apporter les adaptations suivantes au PLU communal :

- de modifier le règlement en page 5 pour viser la délibération du conseil communautaire N°2020-12-DELA- 125 en date du 17/12/2020 instaurant l'obligation de déposer une déclaration préalable pour l'édification de clôtures dans les zones Ua, Ub, 1AUh et 2AU ;
- d'identifier quelques bâtiments agricoles supplémentaires ayant un caractère patrimonial en changement de destination suite à la demande des propriétaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter la communauté de communes Bretagne romantique pour qu'elle lance une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de PLESDER intégrant les modifications présentées ci-dessus
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération

M AUBERT ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente comme suit :

- Immeuble situé sur partie des parcelles cadastrées sections A - N°1381 et N°1382
- Consistance de l'immeuble : Maison individuelle de type 3 située 3 rue d'Armorique – 35720 PLESDER
- Condition à respecter par l'acheteur : obturer l'ouverture qui donne sur la salle des associations
- Prix de vente : 90 000€ net vendeur négociable
- Frais de géomètre à la charge de l'acquéreur
- Gestion de la vente confiée à l'étude de maître Alain CLOSSAIS ou tout autre intermédiaire immobilier
- Vente de gré à gré dite amiable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE** l'aliénation de l'immeuble sis 3, rue d'Armorique - 35720 PLESDER ;
- **APPROUVE** les conditions générales de vente ci-avant exposées et notamment le prix de vente du bien ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Mme CLOSSAIS ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.